

# COMPTE RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 23 JUILLET 2018

#### PERSONNEL COMMUNAL

##### Régime indemnitaire

A compter du 1<sup>er</sup> août 2018 est instauré une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents. Elle est attribuée aux agents titulaires, stagiaires à temps complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail) et aux agents contractuels.

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent.

Le régime indemnitaire sera versé mensuellement et maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, congé pour accident de travail, accident de trajet, accident de service et congé pour maladie professionnelle et dans la limite du traitement pendant les congés maladie ordinaire, de longue maladie, grave maladie, longue durée.

#### Contrat de travail - DIRECTEUR OFFICE DE TOURISME OZ

Un contrat de travail d'une durée de 3 ans va être passé avec la mairie d'OZ-en-OISANS formalisant les conditions de recrutement pour le poste de Directeur de l'Office de Tourisme.

#### Budget parking

Une décision modificative n°1 est apportée au budget parking patinoire.

#### PIDA – AUTORISATION DE GRENADAGE DEPUIS HELICOPTERE

Approbation du renouvellement de l'autorisation préfectorale et de la liste du personnel SATA habilité à effectuer les opérations de grenadage depuis hélicoptère pour la saison 2018/2019.

#### PLU

Approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune portant sur :

Retouche des plans de zonage sur lesquels des erreurs matérielles se sont glissées (zone Ns non apparente) ;

Mise à jour des définitions du règlement écrit en adéquation avec le lexique national d'urbanisme et en modification et/ou ajout afin de rendre le document plus compréhensible ;

Rectification de certaines erreurs matérielles dans le règlement écrit sur la zone Nls.

#### Questions diverses :

Commercialisation des terrains de la ZAC rendus constructibles par le PLU.

ALPICITE est missionné pour assister la Commune dans cette procédure qui concerne dans un premier temps les secteurs 1 et 3 de l'OAP2 – Zone US3 station.

L'ensemble des conseillers présents est favorable.